

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 Mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DVD 44 Approbation du document stratégique des Canaux.

Mme Anne LE STRAT et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'approuver le document stratégique des Canaux ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission, et par M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le document stratégique des Canaux, dont le texte est joint à la présente délibération.